



Mâcon, le 5 décembre 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS

Le schéma de cohérence territoriale du Pays Charolais-Brionnais a été approuvé à une très large majorité, le 30 octobre 2014. Cet engagement des élus, de l'État et des autres personnes publiques associées a permis l'élaboration d'un projet de territoire de qualité pour les 129 communes concernées.

Fabien Sudry, préfet de Saône-et-loire, se félicite de la conclusion de cette démarche de planification d'aménagement du territoire.

Le SCoT, élaboré au cours de ces quatre dernières années a en effet conduit les élus à réfléchir sur l'avenir de leur territoire à l'échelle du pays, au travers des politiques de l'habitat, de l'emploi, du commerce et des déplacements.

Le projet du pays du Charolais-Brionnais permet de concilier une ambition pour le territoire et les principales politiques nationales en matière d'aménagement et d'urbanisme : la conservation du foncier agricole, la prise en compte des continuités écologiques, la préservation de la biodiversité. C'est également un gage de maîtrise des ressources au moment où les évolutions de notre environnement et du climat appellent des réponses fortes, en particulier en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Le développement des bourgs et villages sera maîtrisé pour préserver la qualité de vie de leurs habitants présents et futurs et donc pour en renforcer l'attractivité. À ce titre, la charte de qualité architecturale et paysagère, élaborée en complément du SCoT, est un outil exemplaire. Par la mise en valeur des zones d'activités existantes, l'activité économique en sera également favorisée.

Après le SCoT de la communauté de communes Entre Saône-et-Grosne, adopté dès 2004, celui du Charolais-Brionnais est le premier issu du nouveau contexte législatif. Il précède les 5 autres SCoT, en cours d'élaboration, pour couvrir l'ensemble du département de Saône-et-Loire (carte jointe).

Enfin, ce SCoT débute en même temps que la création d'un service mutualisé en urbanisme, chargé du suivi des nouveaux projets communaux et intercommunaux.

Les services de l'État en Saône-et-Loire accompagnent les projets pour un développement équilibré et durable des territoires.

---



**Contacts :**

**[Service de la communication interministérielle \(SCI\)](#)**

**Tél. 03 85 21 81 59 / 81 58 / 80 64 / 28 58**

**[sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)**

**Suivez-nous sur Twitter [@Prefet71](#)**

**Rejoignez-nous sur notre page Facebook [Préfet de Saône-et-Loire](#)**